



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
51 chemin de la Taillat
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

*Association GEFLUC Grenoble -
Dauphiné - Savoie*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie
Polytec - 19 rue des Berges - 38000 Grenoble
Ce rapport contient 17 pages
Référence : E1-1-1



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
51 chemin de la Taillat
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie

Siège social : Polytec - 19 rue des Berges - 38000 Grenoble

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 13 avril 2021

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Sandrine Pallud
Associée

GEFLUC DE GRENOBLE
BILAN AU 31 décembre 2020

ACTIF	2020	2019	PASSIF	2020	2019
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	0,00	0,00	<u>RESERVES</u>	95 586,67	78 632,41
2080 Autres immo.incorporelles			1010 Dotation		
2800 Amortissements			1022 Réserve sociale *	8 953,50	17 608,05
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	0,00	0,00	1063 Fonds associatif avec droit reprise		
2181 Install.& agencements			1068 Autres réserves	86 633,17	61 024,36
2182 Matériel de transport			1100 Report à nouveau	0,00	
2183 Matériel de bureau			<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	8 691,74	16 954,26
2184 Mobilier			1200 Excédent	8 691,74	16 954,26
2810 Amortissements			1290 Déficit	0,00	0,00
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	0,00	0,00	<u>PROVISIONS POUR RISQUES&CHARGES</u>	7 037,25	0,00
2750 Dépôts & cautionnements	0,00	0,00	1511 Provisions pour litiges		
<u>CREANCES</u>	0,00	0,00	1514 Provis.pr amendes & pénalités		
4090 Fournisseurs débiteurs			1550 Provisions pour impôts		
4250 Personnel avance&acompte			1970 Provision pour fonds dédiés	7 037,25	
4687 Produits divers à recevoir *			<u>FONDS DEDIES</u>	0,00	0,00
<u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>	136 584,78	179 154,54	1970 Fonds dédiés sur ressources *		
5070 Bons Trésor & bons caisse			<u>DETTES</u>	101 076,00	95 408,00
5080 Autres valeurs mobilières *	136 584,78	179 154,54	5120 Banque (créditrice)		
5900 Prov. Dépréciation val.mobil.			4010 Fournisseurs *	0,00	
<u>DISPONIBILITES</u>	75 806,88	11 840,13	4080 Fournis factures non parvenues*		1 092,00
5110 Valeurs à l'encaissement			4210 Personnel rémunération dues		
5120 Banques	75 806,88	11 840,13	4282 Dettes prov.pr congés à payer		
5140 Chèques postaux			4286 Personnel autres charg.à payer		
5171 Caisse d'Epargne			4310 Sécurité sociale		
5187 Intérêts courus à recevoir			4373 Caisses de retraite		
5310 Caisse			4374 Assedic		
<u>COMPTE DE REGULARISATION</u>	0,00	0,00	4378 Autres organismes sociaux		
4860 Charges constatées d'avance*			4382 Ch.sociales/congés à payer		
TOTAL ACTIF	212 391,66	190 994,67	4445 Etat impôts/les sociétés		
			4471 Etat impôts taxes/rémunérat.		
			4473 Organismes taxes/rémunérat.		
			4475 Autres impôts et taxes		
			4482 Ch.fiscales/congés à payer		
			4686 Charges diverses à payer *	101 076,00	94 316,00
			TOTAL PASSIF	212 391,66	190 994,67

Trésorerie sans les dettes 2019
Trésorerie sans les dettes 2020

95 586,67
111 315,66

	2020		2019	
RECETTES ORDINAIRES		52 800,96		55 428,08
Dons d'entreprises	16 098,46		19 493,08	
Dons de particuliers	36 322,50		35 715,00	
Cotisation adhérents	380,00		220,00	
RECETTES EXTRAORDINAIRES		99 288,61		84 866,74
Subventions	99 288,61		78 439,54	
legs				
manifestations			5 154,00	
actions de prévention				
autres recettes			313,20	
report ressources non util. ex. ant.			960,00	
TOTAL DES RECETTES		152 089,57		140 294,82
AIDES À LA RECHERCHE		62 176,00		36 802,78
subventions directes				
répartition conseil scientifique	62 176,00		36 802,78	
engagements à réaliser				
AIDE AUX MALADES		37 192,44		37 288,32
diagnostic et traitement			17 500,00	
dépistage et prévention			13 336,00	
organismes d'aide aux malades	27 863,00		4 500,00	
aides directes	9 329,44		1 952,32	
ACTIONS DE PRÉVENTION		0,00		0,00
prévention				
documentation				
TOTAL MISSIONS SOCIALES		99 368,44		74 091,10
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		6 989,89		7 012,80
Fournitures de bureau			182,56	
Fournit. non stockées (eau/énergie)			67,38	
Fournitures d'entretien	417,82			
Fournitures administratives				
Sous-traitance générale				
Redevances de crédit-bail				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Locations immobilières	5 760,00		5 666,78	
Locations mobilières	438,80		634,00	
Charges locatives et de copropriété			70,00	
Entretien et réparations				
Maintenance				
Primes d'assurance	373,27		370,28	
Documentation générale			21,80	
Frais de conseils, assemblées				
SERVICES EXTÉRIEURS		6 086,57		6 018,66
Personnel intérimaire				
personnel détaché				
Rémunération d'intermédiaires				
Honoraires	1 459,09		2 513,00	
Frais actes et contentieux				
Annonces et Insertions+documents	3 827,34		1 000,00	
Foires et expositions				
Imprimés Dépliants publicitaires			319,48	
Imprimés Documentation Prévention				
Pourboires et Dons				
Transports Divers				
Déplacements Délégués	104,64		557,76	
Déplacement assistante sociale				
Déplacements intervenants				
Frais de déménagement			115,00	
Missions				
Réceptions				
Affranchissements				
Téléphone/internet	564,96		1 493,42	
Fax				
Internet				
Services bancaires				
Cotisations			20,00	
Frais sur legs				
Taxe sur les salaires				
Participation formation (Etat)	130,54			
Allocation logement				
Participation formation (org.)		0,00		-301,30
IMPOTS ET TAXES		0,00		-301,30
Autres Impôts et Taxes				
Formation continue verst organ			-301,30	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		21 280,28		34 964,64
Rémunération gestion des dons				
Rémunération administratif	16 521,50		23 734,62	
Rémunération délégués				
Indemnités, avantages divers			1 486,00	
Rémunération assistante sociale				
Rémunération intervenants				
Congés à payer				
Charges sociales Dons				
Charges sociales Administratif	4 758,78		9 656,42	
Charges sociales délégués				
Charges sociales assistante sociale				
Charges sociales intervenants				
Médecine du travail, pharmacie			87,60	
Cartes de transport				
Tickets restaurant				
Charges sociales / congés à payer				
AUTRES CHARGES		10 102,89		2 097,50
Redevances pour concessions, brevet				
Charges div. de gestion courante				
Versement statutaire à FEGEFLUC	3 065,64		2 097,50	
Charges exceptionnelles				
Charges sur exercices antérieurs				
Valeurs compt. êlts d'actif cédés				
Dotatation amortissements				
Dot. aux prov. pour risques et ch.				
Engagt à réaliser/ressources affect	7 037,25			
CHARGES D'EXPLOITATION		44 459,63		49 792,30
TOTAL DES CHARGES		143 828,07		123 883,40
RÉSULTAT COURANT		8 261,50		16 411,42
RÉSULTAT FINANCIER		430,24		542,84
produits financiers	430,24		542,84	
charges financières				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0,00		0,00
produits exceptionnels				
charges exceptionnelles				
EXCÉDENT OU PERTE		8 691,74		16 954,26

GEFLUC Grenoble Dauphiné Savoie

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2020 dont le total est de 212 391,66 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un **bénéfice** de **8 691,74 €**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de réaliser dans les départements de DAUPHINE SAVOIE, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, d'accompagner les salariés atteints du cancer au sein de leur entreprise et de financer la recherche.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées au vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER) tient compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations	NEANT	NEANT	NEANT	7 037.25
TOTAL				

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				▪ à 2 ans au maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant				▪ à plus de 2 ans à l'origine				
Créances clients et comptes rattachés				Emprunts & dettes financières divers (2)				
Autres				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0		
Charges constatées d'avance				Dettes fiscales et sociales				
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes	101 076.00	101 076.00		
				Produits constatés d'avance				
TOTAL				TOTAL	101 076.00	101 076.00		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations Ressources	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
			NEANT		
TOTAL					

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS, AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
TOTAL					

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
TOTAL				

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial)	Utilisées	Sorties vendues	Stockées	Solde (stock final)
	A	B	C	D	E=A-B-C+D
			NEANT		
TOTAL					

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Stockées D	Solde à la fin de l'exercice E=A+B-C+D
▪ Ecart de réévaluation					
▪ Fonds associatif avec droit de reprise					
▪ Réserves	78 632.41	16 954.26			95 586.67
▪ Report à nouveau			8 262,52		0,00
▪ Résultat comptable de l'exercice	16 954.26				8 691,74
▪ Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme					
▪ Provisions réglementées					
▪ Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL	95 586.67	16 954.26	8 262,52		104 278.41

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		16 954.26
- Report à nouveau antérieur		78 632.41
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations Résultats 2019</i>		
- Report à nouveau		
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		95 586.67
- Fonds associatif sans droit de reprise		

PRODUITS À RECEVOIR	0,00
CRÉANCES À RECEVOIR	0,00
Cotisations entreprises à recevoir	0,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0.00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00
DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	101 076.00
Comptes des dettes envers les tiers. Charges à payer	101 076.00
Comptes fournisseurs factures non parvenues	0,00
DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	0,00
a) Organismes sociaux	
URSSAF	0,00
ASSEDIC	0,00
Caisse de retraite	0,00
Caisse de prévoyance	0,00
Mutuelle	0,00
b) Taxe due sur les rémunérations	
Formation professionnelle	0,00
c) Dettes concernant les congés payés	
Dettes congés à payer	0,00
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	0,00
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 459,09.00
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	1 459,09.00
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

Néant.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Compte sur Livret	136 584,78	136 584.78	
TOTAL	136 584.78	136 584.78	

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolat, mise à disposition...) ³

6 Personnes à temps partiel **39 500.00**

DON EN NATURE

Madame Laetitia Pignier a fait un don en nature de **1 200 €**, suite à une étude juridique portant sur une évolution potentielle du modèle économique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées en 2017, 2018, 2019 et 2020

Restant à verser au 31.12.2020 **101 076.00**

³. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

Taux horaire Smic : 10.25 euros

2 jours par semaine sur 10 mois avec des mois de 4 semaines, soit 80 jours par personne

Pour 6 personnes : $10.25 * 8 * 80 * 6 = 39\ 360$, montant arrondi à 39 500

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CER

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2020

EMPLOIS			RESSOURCES		
	Emplois 2020 = Compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020		Ressources collectées sur 2020 = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0,00
MISSIONS SOCIALES	116 256,42	42 964,00	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	53 231,20	53 231,20
- aide à la recherche	62 176,00	4 000,00	- Dons et legs collectés	52 800,96	52 800,96
- aides directes aux personnes	2 366,69	2 366,69	- dons manuels non affectés	52 800,96	52 800,96
- prévention - information	16 887,98	9 925,23	- dons manuels affectés	0,00	
- versements autres organismes aide aux malades	34 825,75	26 672,08	- legs non affectés	0,00	
			- legs affectés	0,00	
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 256,06	2 128,03	- Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	430,24	430,24
- frais appel à la générosité publique	4 256,06	2 128,03	AUTRES FONDS PRIVÉS		
- frais recherche autres fonds privés			SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	99 288,61	
			AUTRES PRODUITS	0,00	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 278,34	8 139,17	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	152 519,81	
- dont versement Fédération Nationale	3 065,64		REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	136 790,82		REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	0,00	
DOTATION AUX PROVISIONS			VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		0,00
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	7 037,25		INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	8 691,74		TOTAL GÉNÉRAL	152 519,81	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	152 519,81				
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		53 231,20
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,00			
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		53 231,20	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0,00
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	9 875,00		Bénévolat de 7 personnes	39 500,00	
Frais de recherche de fonds	9 875,00		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	19 750,00		Dons en nature	0,00	
TOTAL	39 500,00		TOTAL	39 500,00	

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **85 288,61 €**.

Une subvention versée par AG2R d'un montant de **14 000,00 €** pour financer les expérimentations du projet Ge-Reviens (accompagnement des salariés atteints du cancer et des entreprises dans le maintien ou le retour à l'emploi). Seulement 2 expérimentations sur les 4 prévues ont été réalisées. Un montant de **7 037,25 €** a été provisionné pour le financement des expérimentations qui auront lieu en 2021.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

En 2020, la comptabilité est gérée par le logiciel CIEL.

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Maintien du niveau des ressources et des emplois.

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP) : 1 personne pendant 12 mois à 0.60 (3 journées/semaine).

EFFECTIF BÉNÉVOLE

Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours : 6 personnes à raison de 2 jours/semaine sur 10 mois, soit 80 jours par personne.

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.
Sans objet : Membres ni rémunérés, ni défrayés.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES (CC – TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.
En 2020, aucune demande de remboursement n'a été faite par les bénévoles.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS REELS REMBOURSES SOUS FORME DE DON

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Il y aura lieu de préciser éventuellement les caractéristiques des conventions visées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes. ATTENTION : le champ des conventions devant figurer dans ce rapport a été élargi en 2009.

Redevance versée à la fédération des GEFLUC : 3 065.64 € Ce montant représente 5 % des recettes 2019 hors subvention BERTHAULT.

MECENAT DE COMPETENCE

Dans le cadre du dispositif « PASS ASSOCIATION », détachement d'un salarié de Schneider Electric Industries SAS du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020, puis d'un autre salarié du 1^{er} septembre 2020 au 30 décembre 2020.

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le GEFLUC Grenoble loue un bureau dans les locaux de l'UDIMEC pour un loyer de 480 Euros par mois, toutes charges comprises. La convention a été transmise au Commissaire aux Comptes.

MANIFESTATIONS

Aucune manifestation en 2020 à cause du COVID-19.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2020, l'engagement s'élève à la somme totale de 0,00 €, se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restants dus Néant

Crédits-bails

RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Charge future concernant les indemnités de départ en retraite

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)

Cautions reçues et données.